CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E149042 **VALABLE JUSQU'AU** 06/12/2023

ÉDITÉ LE **26/06/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/02/1985
Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 331533190

Siret : **331 533 190 00012**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 2101282

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR 820 042

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR 820 042

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : **YPC**

14 RUE FELICIEN DAVID
78110 LE VESINET

Téléphone : 01 39 76 92 03 **Fax :** 01 39 76 76 03
Portable :

Site Internet : yvelines-plomberie-chauffage.com
E-mail : ypc@orange.fr

Responsabilité légale :
CARDOSO DUARTE HENRIQUE GÉRANT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	19/11/2019
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	13/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.